

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

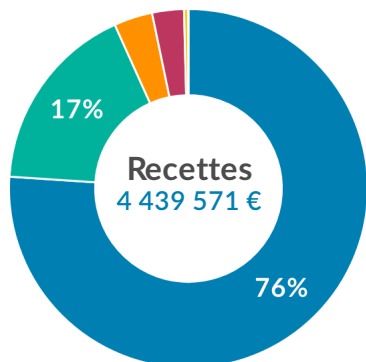
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	4 439 571 €	3 993 453 €
	Invest	1 114 566 €	1 947 064 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	3 822 557 €	0 €
	Invest	0 €	757 700 €
Total exercice (réalisations + reports)		9 376 694 €	6 698 218 €
Résultat de clôture de l'exercice		2 678 476 €	
RàR reportés en 2025	Invest	284 134 €	1 122 261 €
Totaux cumulés		9 660 828 €	7 820 480 €
Résultat financier définitif		1 840 348 €	

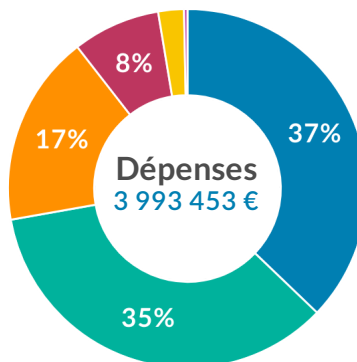
Points marquants

- 2024 marque le lancement des grands projets d'infrastructures touristiques de la Collectivité
- Des investissements pour faciliter ou améliorer la vie quotidienne sont maintenus ou engagés
- Des recettes stables mais le contexte inflationniste de 2024 génère une hausse des charges de +9,3%

La section de fonctionnement



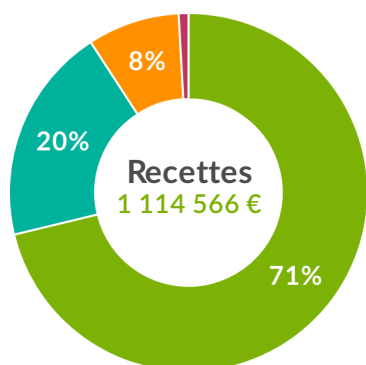
- Impôts et taxes : 3 376 236 €
- Dotations et participations : 764 387 €
- Autres recettes réelles : 154 094 €
- Produits des services : 127 269 €
- Produits des cessions : 15 900 €
- Recettes d'ordre : 1 685 €



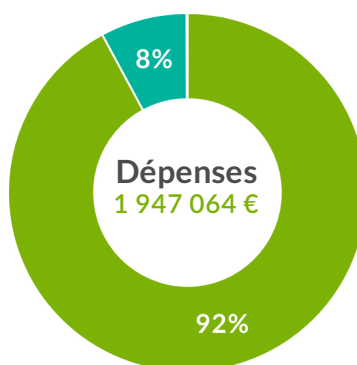
- Charges de personnel : 1 484 070 €
- Charges générales : 1 399 968 €
- Autres dépenses réelles : 689 160 €
- Charges gestion courante : 315 358 €
- Dépenses d'ordre : 92 530 €
- Intérêts d'emprunts : 12 367 €

Si la plupart des recettes de fonctionnement sont en légère progression (dont +26K€ pour les impôts et taxes), le non versement, en 2024, de la contribution annuelle de la CC Pyrénées Catalanes au fonctionnement de l'école de Bolquère impacte les dotations et participations de 396K€. Les dépenses de fonctionnement sont globalement en hausse de 341K€ par rapport à l'exercice 2023. Les chapitres 011 (+125K€), 012 (+133K€) et 65 (+93K€) concentrent les principales augmentations parmi lesquelles on peut noter les fournitures non stockées, les honoraires, les animations ou les subventions versées.

La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 793 925 €
- Dotations et subventions : 218 341 €
- Recettes d'ordre : 92 530 €
- Autres recettes réelles : 9 770 €



- Dépenses d'équipement : 1 793 648 €
- Remboursement du capital : 151 730 €
- Dépenses d'ordre : 1 685 €

Les recettes réelles d'investissement 2024 sont essentiellement alimentées par les excédents capitalisés (794K€), le FCTVA (104K€) et la Taxe d'aménagement (114K€, en baisse de 100K€ sur la prévision). Les recettes d'ordre se composent des amortissements (75K€) et des ventes d'actifs (terrain et véhicule pour 17,5K€). Avec un encours de dette en baisse (152K€ remboursement du capital restant dû), la Collectivité a lancé plusieurs investissements pour 1,8M€ (dont Voirie 449K€, Logements 232K€, Camion 222K€, Padel & Tennis 185K€, Frais d'études divers 150K€, Concours Termanal 132K€).

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	4 421 986 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 900 923 €
Épargne brute	521 063 €

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la commune s'établit à **187 527 €** et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **32.90 ETP**